

International Conference
of Ombuds Institutions
For the Armed Forces



Construire des Institutions de Médiation Résilientes et Durables

SARAJEVO, BOSNIE-HERZÉGOVINE
27 – 30 OCTOBRE 2019



PROGRAMME

DIMANCHE, 27 OCTOBRE 2019

TOUTE LA JOURNÉE	Arrivée des participants
18:00	Rencontres des délégués dans le Hall de l'Hôtel – Hotel Holiday
18:30 – 21:00	Apéritif et Diner de Bienvenue

LUNDI, 28 OCTOBRE 2019

09:00 – 09:45	OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE Borjana Krišto, Vice-président de la Chambre des représentants de l'Assemblée parlementaire de Bosnie-Herzégovine Ambassadeur Thomas Guerber, Directeur, DCAF Boško Šiljegović, Commissaire militaire parlementaire de Bosnie-Herzégovine
09:45 – 10:15	Photo de groupe
10:15 – 10:45	Pause-café et opportunités médiatiques
10:45 – 12:00	SESSION 1 : Que sont des institutions de médiation résilientes et durables?
12:00 – 13:00	Déjeuner
13:00 – 15:00	SESSION 2 : Comment les institutions de médiation peuvent-elles prévenir les crises et les menaces?
15:00 – 15:30	Pause-café
15:30 – 17:00	SESSION 3 : Comment les institutions de médiation peuvent-elles maintenir leur stabilité et conserver leur élan dans la mise en œuvre de leur mission?
17:00 – 18:30	Temps libre
18:30 – 22:00	Activité culturelle

MARDI, 29 OCTOBRE 2019

09:30 – 12:00	SESSION 4 : Comment les institutions de médiation peuvent-elles répondre aux crises et aux menaces?
12:00 – 13:00	Déjeuner
13:00 – 15:00	SESSION 5 : Comment les institutions de médiation peuvent-elles contribuer au développement durable ? Liens avec les Objectifs de Développement Durable (ODD)
15:00 – 15:30	Pause-café
15:30 – 16:15	Adoption de la déclaration finale
16:15 – 16:30	Annonce de la 12ème ICOAF à Vienne, Autriche du 7 au 9 Juin 2020
16:30 – 16:45	Clôture

MERCREDI, 30 OCTOBRE 2019

09:00 – 17:00	Événements parallèles (voir programme séparé pour plus d'informations)
----------------------	--

CONSTRUIRE DES INSTITUTIONS DE MÉDIATION RÉSILIENTES ET DURABLES

INTRODUCTION

Au cours des dernières années, les institutions de médiation sont devenues la cible de critiques émanant de responsables gouvernementaux, de militaires, de membres de l'exécutif et/ou du parlement, ainsi que d'autres figures proéminentes de la société.

Ces attaques se sont manifestées très concrètement par la mise en question de l'indépendance et de l'impartialité des institutions de médiation, par des coupes budgétaires, par une coopération amoindrie en matière d'enquêtes, en matière d'application des recommandations ou encore de révocation ou de non-renouvellement de mandat. Ces actions ont souvent pour corollaire d'entraver sérieusement la capacité des institutions de médiation à mener à bien leur mission.

La conférence de cette année se donne pour mission d'examiner la manière dont les institutions de médiations peuvent renforcer leur résilience face à de telles crises et maintenir leur élan dans la protection des droits des soldats afin de contribuer à une armée plus efficace.

OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE

Cette conférence espère tirer parti des précédentes ICOAF et continuer à promouvoir un environnement dynamique et participatif, propice au développement de la réflexion. Avant la 11ème ICOAF un questionnaire a été distribué à tous les participants passés et actuels.

Les résultats de ce questionnaire ont aidé à mettre sur pied le programme, les documents de réflexion et la documentation s'y rapportant.

La conférence est organisée en panels, groupes de travail interactifs et petits groupes de discussions. Les participants possèdent une riche expérience dans le traitement des plaintes et réponses apportées. Ils sont invités, et nous les encourageons fortement, à partager leurs expériences - tant les pratiques positives que les manques dans leur capacité d'action - afin d'identifier les bonnes pratiques et les besoins susceptibles d'être partagés avec par leurs pairs.

L'objectif de la 11ème ICOAF est de faire en sorte que les institutions de médiations partagent leurs connaissances et apprennent de leurs pairs afin de continuer à s'acquitter de leur mandat de manière efficace face aux menaces et aux pressions extérieures grandissantes. Les bonnes pratiques partagées lors de la conférence seront compilées et approuvées par les participants dans une déclaration finale non-contraignante.

La conférence sera publique et sera ouverte à la presse le lundi matin. La session 1 leur sera également ouverte. Après le déjeuner, la conférence se poursuivra, sauf indication contraire, selon la règle de Chatham House.

SPONSORS ET SOUTIENS

Cette conférence a été rendue possible grâce au généreux soutien du ministère fédéral des Affaires étrangères allemand, grâce au soutien du Bureau du Médiateur Parlementaire Norvégien pour les Forces Armées, grâce au soutien du ministère de la Défense des Pays-Bas ainsi que de la Fondation Konrad Adenauer.



Ministère fédéral des Affaires étrangères allemand



Le ministère de la Défense des Pays-Bas



Le Médiateur pour les Forces Armées Norvégien



Fondation Konrad Adenauer

LUNDI, 28 OCTOBRE 2019

Ouverture de la conférence

09:00 – 09:45

INTERVENANT 1 :	Borjana KRIŠTO, Vice-président de la Chambre des représentants de l'Assemblée parlementaire de Bosnie-Herzégovine
INTERVENANT 2 :	Ambassadeur Thomas GUERBER, Directeur, DCAF
INTERVENANT 3 :	Boško ŠILJEGOVIĆ, Commissaire Parlementaire aux Affaires Militaires de Bosnie-Herzégovine

SESSION 1:

Que sont des institutions de médiation résilientes et durables ?

10:45 – 12:00

Panel

Modérateur : **Hans BORN, Chef de la division politique et recherche, DCAF**

INTERVENANT 1 :	Eugenio Roberto CADIZ, Commissaire de la Commission des droits de l'homme des Philippines
INTERVENANT 2 :	Igli TOTOZANI, auteur des "Principes de Venise sur la protection et la promotion de l'institution du médiateur", ancien médiateur d'Albanie
INTERVENANT 3 :	Simphiwe Thembakazi DAMANE-MKOSANA, Ombudsman militaire par intérim, Ombudsman militaire sud-africain

Ces dernières années, les institutions de médiation sont devenues la cible de critiques émanant de responsables gouvernementaux, de militaires, de membres de l'exécutif et/ou du parlement ainsi que d'autres figures proéminentes de la société.

Ces attaques se sont manifestées très concrètement par la mise en question de l'indépendance et de l'impartialité des institutions de médiation, par des coupes budgétaires, une coopération amoindrie dans les investigations et dans la mise en œuvre des recommandations ou encore par des destitutions ou non-nomination à un second mandat. Ces actions ont souvent eu pour corollaire d'entraver sérieusement la capacité des institutions de médiation à mener à bien leur mission.

La conférence de cette année se donne pour mission d'examiner la manière dont les institutions de médiation peuvent augmenter leur résilience face à de telles crises et maintenir leur élan dans la protection des droits des soldats afin de contribuer à une armée plus efficace.

POINTS DE DISCUSSION :

- Avez-vous constaté que votre bureau était soumis à une pression ou à une surveillance croissante d'acteurs externes ?
- Comment votre bureau gère-t-il les critiques négatives de la presse ou du public ?
- Comment votre budget annuel est-il convenu ?

SESSION 2 :

Comment les institutions de médiation peuvent-elles prévenir les crises et les menaces ? **13:00 – 15:00**

GROUPES DE DISCUSSION

Un moyen important d'empêcher que quelque chose ne se produise est de l'anticiper et de prendre des mesures correctives.

Par conséquent, pour être en mesure de prévenir les problèmes ou les menaces, les institutions d'ombudsman doivent être en mesure d'identifier ce que sont ces problèmes ou menaces potentiels.

De même, les institutions d'ombudsman pour les forces armées ont pour obligation de prévenir que d'autres abus ne soient perpétrés à l'encontre du ou des plaignants mais également à l'encontre de toute personne qui pourrait être affecté de la même manière par l'abus en question mais qui ne se serait pas plainte.

Au cours de cette session, les participants se réuniront en petits groupes de discussion pour mener des analyses de risques (risk-assessments). L'objectif est ici pour les participants d'identifier les risques les plus importants pour leur institution et pour le personnel militaire de la part duquel ils reçoivent des plaintes. Les participants discuteront également des moyens par lesquels ils agissent déjà pour prévenir les risques et les crises qui seraient de nature à nuire à leur institution ainsi que à l'armée dont ils sont les garants.

POINTS DE DISCUSSION:

- Quelles sont les plus grandes menaces pour votre institution ?
- Quels sont les plus grands risques et menaces qu'encourent vos plaignants ?
- Votre bureau effectue-t-il des analyses de risques ?
- Votre bureau analyse-t-il les tendances en matière de plaintes pour déterminer les problèmes courants ou systémiques ?

SESSION 3 :

Comment les institutions de médiation peuvent-elles maintenir leur stabilité et conserver leur élan dans la mise en œuvre de leur mission ? **15:30 – 17:00**

Panel

Modérateur : **William MCDERMOTT, DCAF**

INTERVENANT 1 :	Gregory LICK, Ombudsman de la défense nationale et des forces armées canadiennes, Canada
INTERVENANT 2 :	Gene ALOISE, Adjoint à l'Inspecteur général, Investigateur spécial pour la reconstruction en Afghanistan (SIGAR)
INTERVENANT 3 :	Hans-Peter BARTELS, Commissaire Parlementaire pour les forces armées, Allemagne
INTERVENANT 4 :	Nino LOMJARIA, Public Defender of Georgia

L'indépendance est cruciale pour les institutions de médiation des forces armées. Elle permet aux institutions de médiation de travailler sans influence indue et l'impartialité du bureau donne au plaignant le sentiment que la plainte sera traitée de manière équitable et efficace. Quand l'indépendance n'est pas garantie, une institution de médiation ne peut faire son travail efficacement. Elle encoure le risque de perdre la confiance qu'ont les individus en sa capacité à traiter et résoudre les plaintes. L'indépendance se concrétise de trois manières, chacune d'elles est essentielle à l'efficacité et à l'impartialité d'une institution de médiation.

- (1) La première est l'indépendance institutionnelle. Cette forme d'indépendance touche aux relations entre l'institution de médiation et d'autres organes- il s'agit généralement du ministère de la défense et du parlement. Lorsqu'il est question d'indépendance institutionnelle, il généralement question de budgétisation, de sécurité et de titularisation du personnel.
- (2) La seconde est l'indépendance opérationnelle. Elle a trait à la liberté dont dispose l'institution pour mener ses travaux sans ingérence extérieure. Cela inclut l'indépendance dont dispose l'organisme à choisir quel sujet sera matière à investigation, l'accès dont elle dispose à l'information, la liberté dans le choix des méthodes de travail ainsi que la publication de rapports et de déclarations.
- (3) Enfin, la troisième manière de garantir l'indépendance d'une institution de médiation est l'indépendance personnelle — grandement liée à la perception d'indépendance et d'impartialité qu'ont les acteurs externes de l'institution. Contrairement aux deux autres formes d'indépendances qui reposent largement sur des lois et des procédures, cette forme d'indépendance est plus nébuleuse et dépend de la perception. En tant que telle, la perception de l'indépendance personnelle peut être renforcée par des codes de conduite et des politiques à l'intention du personnel en matière de comportement public.

Cette session portera sur diverses méthodes permettant aux institutions de médiation de s'assurer que leur indépendance est respectée au travers des trois formes d'indépendance susmentionnées.

POINTS DE DISCUSSION : INDÉPENDANCE

(1) INSTITUTIONNELLE

- Comment l'indépendance de votre fonction est-elle garantie en droit ?
- Si votre bureau fait partie du ministère de la Défense, quelles mesures sont prises pour le retirer de la chaîne de commandement ?
- Comment votre budget annuel est-il déterminé ?
- Lorsque le chef de bureau est nommé, est-il / elle libre de choisir le nouveau personnel ou conserve-t-il tout le personnel ?

(2) OPÉRATIONNELLE

- Votre bureau a-t-il une stratégie interne de long terme ?
- Votre bureau a-t-il toute liberté pour enquêter sur une affaire ou un autre organe (militaire ou autre) peut-il nier ou bloquer une enquête ?
- Votre bureau dispose-t-il de l'accès à tous les documents lors des enquêtes ?
- Votre bureau peut-il publier des rapports thématiques ou systémiques ?

(3) PERSONNELLE

- Y a-t-il des limites quant au profil de l'individu à la tête de l'institution (ex : l'appartenance à un parti politique ou expérience antérieure dans l'armée) ? Qu'en est-il des autres membres du personnel du bureau ?
- Le chef de bureau peut-il être démis de ses fonctions avant la fin de son mandat ? Si oui, cela est-il déjà arrivé ?

MARDI, 29 OCTOBRE 2019

SESSION 4 :

Comment les institutions de médiation peuvent-elles répondre aux crises et aux menaces ? **09:30 – 12:00**

GROUPES DE RÉFLEXION SUR LES TYPES DE RISQUES

Après avoir procédé à une évaluation des risques (risk-assessments) lors de la session 2, la présente session se concentrera sur plusieurs risques ou menaces spécifiques auxquels sont généralement confrontées les institutions de médiation. Parmi ceux-ci, nous retrouvons entre autres ; les attaques verbales, la couverture médiatique négative, les coupes budgétaires, les contraintes juridiques à la bonne exécution de son mandat, le manque de personnel et ou d'équipement, le manque de coopération avec le ministère de la Défense et / ou le Parlement, le manque de mise en œuvre des recommandations émises.

Nous espérons que les participants partageront quelques solutions pratiques qu'ils ont développées au travers de l'exercice de leurs fonctions pour répondre à des problèmes spécifiques.

POINTS DE DISCUSSION :

- Quels sont les moyens pratiques de gérer ou de résoudre les attaques contre l'indépendance et l'impartialité de votre institution ?
- Comment votre bureau peut-il fonctionner efficacement avec un mandat légal restreint ?
- Comment votre bureau peut-il encourager une plus grande coopération avec les organismes avec lesquels vous devez interagir le plus fréquemment ?
- Comment votre bureau peut-il s'assurer que les recommandations sont mises en œuvre ?

SESSION 5 :

Comment les institutions d'ombudsman peuvent-elles contribuer à un développement durable ? Liens avec les objectifs de développement durable (ODD) **13:00 – 15:00**

Panel

Modérateur : **Hans BORN, Chef de la division politique et recherche, DCAF**

INTERVENANT 1 :	Hon. Florence KAJUJU, présidente de la Commission de la justice administrative, Kenya, et secrétaire générale de l'Association des ombudsman et médiateurs africains (AOMA)
INTERVENANT 2 :	Catalina CRESPO, Ombudsman nationale du Costa Rica, Défense des habitants, Costa Rica
INTERVENANT 3 :	Jerald JOSEPH, Jerald JOSEPH, Commissaire aux droits de l'homme, Commission des droits de l'homme de Malaisie (SUHAKAM), Malaisie
INTERVENANT 4 :	Matthijs van der HOEVEN, Conseiller principal, Ombudsman national des Pays-Bas, Pays-Bas

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) fournissent un schéma directeur pour parvenir à un monde meilleur et plus durable d'ici 2030. L'ODD 16 touche particulièrement les institutions de médiation puisqu'elle promeut des sociétés pacifiques et inclusives visant non seulement à favoriser un développement durable mais aussi à garantir l'accès à la justice pour tous, à construire des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux.

Dans le cadre de l'ODD 16, tous les pays sont tenus de respecter leurs obligations et de fournir protection et justice à leur population. Les principes de la bonne gouvernance sont au cœur de cette garantie de sécurité et de justice; chaque État devra redoubler d'efforts pour s'assurer que la sécurité publique et nationale est mise en œuvre de manière efficace, responsable et transparente.

En outre, l'ODD 16 appelle spécifiquement à renforcer les institutions nationales pour prévenir la violence, lutter contre le terrorisme et la criminalité. Les institutions de médiation jouent un rôle essentiel dans la prévention de la violence et de la criminalité en recevant, en enquêtant et en réglant les griefs, tout en renforçant la bonne gouvernance des institutions en matière de paix et de justice.

Compte tenu de ce lien naturel entre les institutions de médiation et les ODDs, il est important que les institutions de médiation fassent la démonstration de leur contribution à l'ODD 16 et aux autres objectifs. Il existe une expérience non-négligeable, des données, des informations et pratiques susceptibles d'améliorer le travail effectué tant au niveau national qu'international en la matière. Aussi, nous espérons que les institutions de médiation seront en mesure de mieux aligner leurs travaux sur les ODD mais également que les plans nationaux de mise en œuvre des ODD feront un meilleur usage des institutions de médiation.

POINTS DE DISCUSSION :

- Pourquoi est-il important que les institutions de médiation associent leurs travaux au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à l'ODD 16 ?
- Que fait actuellement votre bureau pour contribuer à l'ODD 16 ?
- Quels sont les défis que vous rencontrez pour aligner votre travail sur l'ODD n°16 ou contribuer à l'ODD 16 ?
- Qu'est-ce que votre bureau espère faire à l'avenir en ce qui concerne le Programme 2030 et l'ODD16 ?

CLÔTURE DE LA CONFERENCE

15:30 – 16:45

ADOPTION DE LA DÉCLARATION FINALE

Discussion et adoption par les participants de la déclaration finale de la conférence avant la clôture.

Président : William McDermott, DCAF

ANNONCE DE LA 12ÈME ICOAF - VIENNE, JUIN 2020

La douzième Conférence Internationale des Institutions de Médiation pour les Forces Armées (12ICOAF) sera officiellement annoncée. Elle se tiendra en juin 2020 à Vienne (Autriche).

REMARQUES FINALES

MERCREDI, 30 OCTOBRE 2019

ÉVÈNEMENT PARALLÈLES (SIDE EVENTS) 09:00 – 17:00

Pour davantage d'informations voire le programme des événements parallèles en annexe.

La participation à tous les événements parallèles est en option.



Construire des Institutions de Médiation Résilientes et Durables

SARAJEVO, BOSNIE-HERZÉGOVINE

27 – 30 OCTOBRE 2019

International Conference
of Ombuds Institutions
For the Armed Forces

IIICAF

DCAF Geneva Centre
for Security Sector
Governance



Ministerie van Defensie

KONRAD
ADENAUER
STIFTUNG